

Transports scolaires 2011



Madame, Monsieur,

GRATUITÉ(*) ET SÉCURITÉ resteront cette année encore les préoccupations majeures du Conseil Général qui organise, gère et finance seul les transports scolaires en Haute-Garonne.

Durant l'année scolaire 2011-2012, il y consacrera **47 millions d'euros** afin de transporter quotidiennement **plus de 78 000 élèves**, organiser et adapter plus **d'un millier de trajets et circuits journaliers**, mettre à disposition 700 véhicules, du car de tourisme, aux taxis de montagne.

Les transports scolaires gratuits en Haute-Garonne, c'est une économie pour les familles de 600 euros par an et par enfant transporté.

C'est aussi une vérification permanente de la qualité d'un service et de son matériel : formation et suivi médical des chauffeurs, contrôles et rajeunissement permanent du parc de véhicules, créations de point d'arrêt hors chaussée, implantation d'abribus...

C'est enfin une vigilance constante et rigoureuse pour assurer le transport des enfants avec, en particulier, des actions de sensibilisation et de communication à la sécurité spécialement organisées à leur intention.

Véritable service public départemental, le transport scolaire gratuit participe des nombreuses initiatives du Conseil Général pour aider les familles à supporter le coût de la scolarité de leurs enfants, et offrir les moyens d'une éducation de grande qualité pour tous.

Je vous assure, Madame, Monsieur, de l'attachement du Conseil Général à garantir la qualité du service public départemental des transports scolaires.

Pierre Izard

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE

Gratuité

Sécurité

Efficacité



haute-garonne.fr

Notice explicative

ATTENTION
DATE LIMITE
DE REMISE
DES DOSSIERS
4 JUILLET 2011

Ce questionnaire, dûment complété et signé, devra être remis au secrétariat de l'établissement scolaire que votre enfant fréquentera à la prochaine rentrée, avant le 4 juillet 2011, afin de disposer de la carte de transport avant la rentrée.

Si cette date n'est pas respectée, les cartes de transport seront délivrées après la rentrée scolaire. Dans l'attente de son titre de transport, l'élève empruntant les réseaux Tisséo, TER ou SNCF, Arc-en-Ciel, devra payer ses déplacements; l'élève empruntant un service spécial de transport scolaire ne sera pas autorisé à accéder au véhicule et toute demande tardive ne sera satisfaite que dans la limite des places disponibles.

ATTENTION : Seul le premier exemplaire de la fiche est à retourner. Le deuxième exemplaire est à conserver comme justificatif du dépôt de la demande.

SITUATION DE VOTRE ENFANT

- 1 L'élève utilise **le réseau urbain TISSEO** préciser :
 - le numéro de la (des) ligne(s)
- 2 L'élève utilise **une ligne départementale Arc-En-Ciel ou régionale** indiquer :
 - le nom du transporteur
 - le n° de la (des) ligne(s) / l'intitulé
 - les points de montée et de descente
- 3 L'élève utilise **une ligne S.N.C.F./TER** joindre :
 - un imprimé « **Abonnement Scolaire réglementé** » à retirer auprès de l'établissement scolaire d'accueil, en joignant deux photos d'identité.
- 4 L'élève utilise **un service spécial de transport scolaire** mentionner :
 - le numéro de la (des) ligne(s) / l'intitulé
 - le nom du transporteur
 - les points de montée et de descente

Lorsque le domicile est situé à l'écart du circuit, il appartient à la famille de conduire l'élève jusqu'au point d'arrêt le plus proche.

ATTENTION : tout changement en cours d'année scolaire devra être dûment justifié. En cas de perte ou de vol de la carte, un duplicata payant sera établi.

Pour en savoir plus sur les modalités d'accès au transport scolaire gratuit :
www.haute-garonne.fr ou n° vert 0 800 011 593

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf le n° de téléphone et l'adresse e-mail, sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 février 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser aux services du Conseil Général de la Haute-Garonne, 1 Boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9. Les informations recueillies pour la délivrance d'une carte Pastel sont susceptibles d'être transmises, à des fins non commerciales, aux autres services publics de transport, signataires de la Charte Pastel Midi-Pyrénées, sauf avis contraire, formulé par courrier à l'adresse ci-dessus.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA GRATUITÉ

Prise en charge d'un transport aller-retour par jour aux conditions suivantes :

- Être domicilié dans le Département de la Haute-Garonne ;
- Fréquenter un établissement public relevant de l'enseignement du 1^{er} ou 2^e degré, ou de l'enseignement agricole ;
- Être domicilié, en ligne droite, à plus d'un kilomètre de cet établissement ;
- Utiliser le transport scolaire à hauteur de 70 % minimum

Ecole maternelle : prise en charge uniquement sur services spéciaux, sous réserve que la commune assure l'accompagnement des enfants âgés de moins de six ans par un adulte.

Ecole primaire : fréquenter l'école la plus proche du domicile.

Collège et Lycée : fréquenter l'établissement de rattachement défini par la carte scolaire ou un collège du même groupement de secteur.

ATTENTION : Une inscription hors de l'établissement de rattachement, y compris avec une dérogation de l'Education Nationale, ne permet pas d'obtenir la gratuité du transport. En lycée, certains enseignements sont toutefois pris en compte.

Lycée professionnel et technologique :

- Prise en charge partielle, dans la limite de la distance séparant le domicile du L.P. public le plus proche enseignant la section choisie
- Prise en charge totale, si l'élève n'a pu être inscrit dans l'établissement de proximité (attestation du chef d'établissement)

DISTRIBUTION DES CARTES DE TRANSPORT

- **SNCF / réseau TER :** les cartes devront être retirées par les familles auprès de la gare mentionnée sur l'imprimé « Abonnement Scolaire Réglementé ».
- **Élèves domiciliés à Toulouse et hors Toulouse empruntant le réseau urbain Tisséo et/ou le réseau départemental Arc-En-Ciel :** Si l'élève n'a jamais eu de carte Pastel, celle-ci sera adressée à son domicile. Si l'élève a déjà une carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans, Arc-en-Ciel jeune) un courrier lui sera envoyé précisant les modalités de son rechargement. L'adresse mentionnée sur la demande **doit être très précise**. La responsabilité du Conseil Général ne saurait être engagée en cas de non réception de ces différents documents. Les courriers retournés à la Direction des Transports pourront être retirés **après la rentrée** sur présentation d'un justificatif d'adresse.

Rappel : En l'absence de carte Pastel en cours de validité à la rentrée, l'élève **devra payer ses déplacements**.

- **Élèves domiciliés hors Toulouse empruntant une ligne interurbaine régionale ou un service spécial :** retrait de la carte auprès de la mairie de votre domicile.



1/ Avant de compléter, lire attentivement la notice explicative figurant au verso

2/ Votre photo sera conservée dans notre base de données pour une fabrication de carte si nécessaire, sauf si vous cochez cette case

3/ En collège : Vous pouvez remplir cet imprimé ou vous inscrire en ligne (un seul choix)

PHOTO (format 35 x 45 mm) Obligatoire Aagrafer pour les réseaux Tisséo TER/SNCF Arc-En-Ciel

DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2011-2012 DIRECTION DES TRANSPORTS 1, boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 9 Tél. : 0 800 011 593 - site internet : haute-garonne.fr ÉLÈVES NON PENSIONNAIRES ENSEIGNEMENT PUBLIC

(un aller et retour quotidien)

N° DOSSIER

L'ÉLÈVE

- NOM - PRÉNOM - DATE DE NAISSANCE - SEXE DE L'ÉLÈVE - ADRESSE - BÂTIMENT/APPARTEMENT - CODE POSTAL - COMMUNE

LE RESPONSABLE LÉGAL

(parents père mère tuteur légal)

- NOM - PRÉNOM - N° Téléphone Domicile/ Travail - N° Tél. port. du responsable légal

Garde alternée : indiquer les nom, le prénom et l'adresse de l'autre parent

Vous recevrez des SMS, notamment en cas de suspension générale de service - sauf si vous cochez cette case

Adresse e-mail : dans certaines conditions, précisées sur le site internet du Conseil Général, cette adresse de messagerie vous permettra de recevoir un code vous donnant accès à votre dossier sur internet

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ EN 2011-2012

École maternelle/élémentaire Niveau Collège Niveau Lycée Classe Lycée professionnel Bac pro 2 ans Bac pro 3 ans BEP Préapprentissage

MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

- Réseau urbain TISSÉO Lignes régulières Arc-En-Ciel ou régionales SNCF / réseau TER Service spécial de transport scolaire

N° de ligne(s) - Départ - Arrivée - Si correspondance, préciser - Départ - Arrivée

Carte Pastel (ou autre carte sans contact) pour l'accès aux réseaux urbain Tisséo, TER/SNCF, cars départementaux Arc-En-Ciel Si l'élève est déjà titulaire d'une telle carte, inscrire le n° ATTENTION : La carte pastel doit être conservée pour le rechargement du contrat scolaire 2011-2012.

VISA ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRES

Je, soussigné(e), certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et m'engage à ce que mon enfant emprunte matin et soir les transports scolaires (la fréquentation hebdomadaire minimum tolérée est de 70 %).

Signature(s) du (des) parent(s) obligatoire(s), Le :



DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2011-2012

DIRECTION DES TRANSPORTS
1, boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 0 800 011 593 - site internet : haute-garonne.fr

ÉLÈVES NON PENSIONNAIRES ENSEIGNEMENT PUBLIC

1/ Avant de compléter, lire attentivement la notice explicative figurant au verso

2/ Votre photo sera conservée dans notre base de données pour une fabrication de carte si nécessaire, sauf si vous cochez cette case

3/ En collège : Vous pouvez remplir cet imprimé ou vous inscrire en ligne (un seul choix)

(un aller et retour quotidien)

N° DOSSIER

L'ÉLÈVE

_____ - PRÉNOM _____

- DATE DE NAISSANCE _____ - SEXE DE L'ÉLÈVE M F

- ADRESSE _____

- BÂTIMENT/APPARTEMENT _____ - CODE POSTAL _____

- COMMUNE _____

LE RESPONSABLE LÉGAL

(parents père mère tuteur légal)

- NOM _____

- PRÉNOM _____

- N° Téléphone Domicile/ Travail _____

- N° Tél. port. du responsable légal _____

GARDE ALTERNÉE : indiquer les nom, le prénom et l'adresse de l'autre parent (père ou mère) (joindre justificatif) :

Vous recevrez des SMS, notamment en cas de suspension générale de service - sauf si vous cochez cette case

Adresse e-mail : _____
dans certaines conditions, précisées sur le site internet du Conseil Général, cette adresse de messagerie vous permettra de recevoir un code vous donnant accès à votre dossier sur internet

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ EN 2011-2012

École maternelle/élémentaire Niveau _____ CLJS CLIN

Collège Niveau _____ SEGPA Classe ou section particulière

LV1 : _____ LV2 : _____

Lycée Classe _____ Enseignement général Enseignement technologique

LV1 : _____ LV2 : _____

Enseignements obligatoires (d'exploration en 2^{de} et 1^{re} - spécifiques en Term) _____

Lycée professionnel Bac pro 2 ans Bac pro 3 ans BEP CAP Préapprentissage

Spécialité : _____

MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

- Réseau urbain TISSÉO (agglomération toulousaine)
- Lignes régulières Arc-En-Ciel ou régionales
- SNCF / réseau TER (joindre Abonnement Scolaire Règlementé + 2 photos d'identité)
- Service spécial de transport scolaire

N° de ligne(s) : _____

- Départ (gare ou point d'arrêt) : _____

- Arrivée (gare ou point d'arrêt) : _____

Si correspondance, préciser : _____

- Départ (gare ou point d'arrêt) : _____

- Arrivée (gare ou point d'arrêt) : _____

Carte Pastel

(ou autre carte sans contact)

**pour l'accès aux réseaux urbain
Tisséo, TER/SNCF,
cars départementaux Arc-En-Ciel**

Si l'élève est déjà titulaire d'une telle carte,
inscrire le n°

**ATTENTION : La carte pastel doit être conservée
pour le rechargement du contrat scolaire 2011-2012.**

VISA ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT
OBLIGATOIRES

Je, soussigné(e),..... certifie l'exactitude et le caractère sincère
de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et m'engage à ce que mon
enfant emprunte matin et soir les transports scolaires (la fréquentation hebdomadaire minimum tolérée est de 70 %).

Signature(s) du (des) parent(s) obligatoire(s),

Le : _____